



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/14908  
17 mars 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 16 MARS 1982, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer et, par votre intermédiaire, d'informer la communauté internationale, de la protestation officielle formulée par mon gouvernement à propos de la récente violation de l'espace aérien nicaraguayen, publiquement reconnue par de hauts fonctionnaires de la Central Intelligence Agency.

Nous pensons que des faits de ce genre constituent une preuve supplémentaire de l'attitude agressive du Gouvernement actuel des Etats-Unis, qui se traduit par des opérations clandestines menées dans les domaines politique et militaire en vue de déstabiliser le Nicaragua, et qui se manifeste également sur le plan économique par les pressions exercées sur la Banque Mondiale et la Banque interaméricaine de développement ainsi que sur d'autres organismes internationaux en vue d'entraver l'assistance dont le peuple nicaraguayen a besoin.

Malgré l'intransigeance du Gouvernement de M. Reagan le Gouvernement nicaraguayen réaffirme sa vocation pacifiste et se déclare fermement résolu à rechercher une juste solution politique aux problèmes auxquels l'Amérique centrale a à faire face.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer à tous les Etats Membres le texte de la présente note comme document officiel du Conseil de sécurité, étant donné qu'il est indispensable que la communauté internationale se penche sur la situation critique que connaît l'Amérique centrale ainsi que sur les efforts de plus en plus isolés que le Gouvernement de M. Reagan déploie pour poursuivre le conflit en L' Salvador, risquant ainsi de l'étendre à toute la région.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Nicaragua auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Javier CHAMORRO MORA

Annexe

COMMUNIQUE OFFICIEL DU MINISTRE DES AFFAIRES EXTERIEURES  
DE LA REPUBLIQUE DU NICARAGUA

Compte tenu des déclarations publiques faites ce jour, mardi 9 mars 1982, à Washington, par M. John Hugues, sous-directeur adjoint de la Defense Intelligence Agency du Pentagone, à propos du prétendu renforcement militaire du Nicaragua, à l'appui desquelles ont été montrées des photographies aériennes qui, selon les propres termes de M. Hugues, auraient été "prises au-dessus du Nicaragua", le Ministère des affaires extérieures du Nicaragua tient à formuler la déclaration ci-après.

Nous protestons énergiquement contre la violation de l'espace aérien du Nicaragua par des avions espions des Etats-Unis, qui a été expressément et publiquement reconnue par le haut fonctionnaire des Etats-Unis susmentionné.

Devant une situation aussi grave qui représente une violation flagrante du droit international et de la coexistence pacifique entre les pays, le Ministère des affaires extérieures, outre ses protestations énergiques, tient à souligner, au nom du Gouvernement de la République du Nicaragua, le fait que de tels actes irresponsables aggravent encore la crise profonde et la tension qui sévissent dans la région de l'Amérique centrale.

Face à cette attitude irresponsable du Gouvernement des Etats-Unis, le Nicaragua tient à réaffirmer qu'il est fermement disposé à continuer de rechercher, avec les autres pays responsables de la région et avec le reste du monde, une solution pacifique à la situation de tension que connaît l'Amérique centrale, et fait de nouveau appel au Gouvernement des Etats-Unis pour qu'il s'attache à résoudre sérieusement et en toute conscience les problèmes qui affligent la région, et dont la responsabilité incombe directement, tant dans le passé qu'actuellement, aux gouvernements successifs des Etats-Unis.

Au nom du Gouvernement de la République du Nicaragua, le Ministre des affaires extérieures rappelle une fois de plus les bases fondamentales de la politique qu'il préconise en vue d'assurer la détente dans la région et qui sont les suivantes :

1. Conclusion d'accords de non-agression et de sécurité mutuelle avec nos voisins;
2. Non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats,
3. Non-appui aux activités contre-révolutionnaires menées dans d'autres pays.
4. Et en ce qui concerne les Etats-Unis, abstention de toute agression et de tout blocus économique, et poursuite de négociations tendant à la recherche d'une solution au conflit.

S/14908  
Français  
Annexe  
Page 2

Le Nicaragua, qui souhaite la paix et qui s'efforce d'y parvenir, fait appel au Gouvernement des Etats-Unis pour qu'il coopère dans ce sens.

Fait à Managua, le 9 mars 1982.

Ministère des affaires extérieures de la République du Nicaragua

1982 "ANNEE DE L'UNITE FACE A L'AGRESSION"

-----

